

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 juin 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LA SALLE—PROTESTATIONS AU SUJET DE L'INEXACTITUDE D'UN ARTICLE DU JOURNAL «LA PRESSE»

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

Samedi dernier, le journal *La Presse* rapportait que le député de Joliette avait réclamé la démission du très honorable premier ministre. J'aimerais informer la Chambre et, du même coup, assurer le premier ministre que je n'ai jamais fait une telle déclaration. Je crois de mon devoir d'ajouter que cette déclaration a été faite par un autre Rock avec lequel je n'ai aucun lien de parenté, et j'espère que ceci n'a pas créé trop d'ennuis au premier ministre.

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

[Traduction]

M. Charles Turner (London-Est) présente le quatrième rapport du comité permanent des transports et des communications.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT MINISTÉRIEL RELATIF À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a été un grand succès. Les délégations des cent douze nations représentées à Stockholm sont tombées d'accord, souvent à l'unanimité, pour adopter la Déclaration sur l'environnement, arrêter un plan d'action qui comprend une série de principes concernant la pollution marine et mettre en place des structures qui permettront à l'humanité de combattre la pollution des terres, des mers et de l'atmosphère.

Le succès de la première Conférence sur l'Environnement s'explique en très grande partie par le rôle directeur qu'ont joué le Canada et les Canadiens. Les efforts du Secrétaire général, M. Maurice Strong, à préparer la conférence, sont bien connus. Forte de la compétence que lui ont apportée les provinces et l'industrie, notre délégation a contribué à la rédaction des plusieurs importantes résolutions et à assurer que les résolutions d'importance pour le Canada soient incorporées au plan d'action final. Cer-

tains principes, qui présentaient un intérêt particulier pour un pays comme le Canada, doté d'un littoral étendu et situé à proximité de zones très industrialisées des États-Unis, ont été soumis par notre équipe et ont été acceptés par tous les autres pays qui ont participé à la Conférence, bon nombre de ces pays étant aux prises avec des problèmes de pollution semblables aux nôtres.

Avant d'énumérer certaines initiatives canadiennes qui ont reçu l'appui des participants à la Conférence de Stockholm, je désire rendre un hommage spécial à nos représentants. M. Allan Beesley nous a aidés plus que quiconque à faire des progrès fantastiques en ce qui a trait à la mise au point d'une loi internationale sur l'environnement. MM. Robert Shaw et David Munro ont su représenter Environnement Canada avec dignité. MM. Paul Tremblay et Geoff Bruce, du ministère des Affaires extérieures, ont veillé à ce que nos propositions s'accordent toujours avec les autres réalisations au sein des Nations Unies et à ce que la délégation canadienne travaille en équipe, à chaque étape des délibérations de la Conférence.

Je pourrais aussi ajouter que la presse internationale a classé notre délégation comme le plus solide contingent à Stockholm. Les commentateurs en sont venus à cette conclusion surtout à cause du fait que nous avons exposé nos objectifs au début de la Conférence et qu'ensuite nous avons réussi, à force de manœuvres et de travail dans les coulisses, à les faire réapparaître, presque tels quels, dans la Déclaration sur l'environnement et le Plan d'action.

Nos réalisations, monsieur l'Orateur, portent sur un vaste champ. Elles vont de l'identification des polluants atmosphériques, de préoccupation mondiale au rejet de matières toxiques en haute mer. Des mesures ont été prises relativement à la protection des espèces fauniques en voie d'extinction et aux indemnités qui s'imposent lorsque les effets de la pollution occasionnée par un pays donné se font sentir dans un autre pays.

On se propose de dresser un inventaire mondial des cours d'eau sains et d'établir le principe que l'exploitation des ressources renouvelables, y compris le poisson, doit se faire selon le principe du rendement soutenu maximal.

Pour préciser davantage, dans le domaine de la pollution marine, le Canada a délibérément profité de la Conférence de Stockholm pour favoriser le progrès du droit international. Nous avons déposé une liste de 23 principes relatifs à la pollution marine qui ont tous été adoptés lors de la Conférence.

On s'est aussi entendu sur la déclaration des objectifs, dans laquelle on souligne le besoin de gestion des espaces marins ainsi que l'intérêt particulier des États côtiers.

La Conférence de Stockholm a remis à une conférence qui devra avoir lieu plus tard cette année, l'étude des clauses provisoires d'une convention sur le rejet de déchets à la mer, qui non seulement contiendra des dispositions en vue d'un contrôle efficace du point de vue de l'environnement, mais confèrera aussi à toutes les parties, et aux États côtiers en particulier, des droits d'intervention contre les bateaux immatriculés chez eux qui enfreindront la convention.